

**SYNDICAT MIXTE
DU GRAND LÉGUÉ**



COMITÉ SYNDICAL
Vendredi 5 juillet 2024

Délibération n°CS-2024-III-001

Dragage du port de plaisance du Légué : Lancement du dossier d'autorisation environnemental

Date de la convocation : 28 juin 2024
Date d'affichage : 28 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juillet, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département.

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

Nombre de présents : 7
Nombre de représentés : 3
Total des présents et représentés : 10

Majorité requise : 5

Présents :

*Pour le Conseil Régional de Bretagne : Gaëlle Nique, Philippe Hercouët, Véronique Méheust
Pour le Département des Côtes d'Armor : André Coënt, Ludovic Gouyette, Valérie Rumiano
Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : Hervé Guihard*

Absents représentés :

Daniel Cueff	à	Gaëlle Nique
Jean-Marie Benier	à	Ludovic Gouyette
Ronan Kerdraon	à	Hervé Guihard

Absents excusés :

*Pour le Conseil Régional de Bretagne : Daniel Cueff, Mikaël Quernez
Pour le Département des Côtes d'Armor : Jean-Marie Benier
Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : Ronan Kerdraon, Thierry Simelière*

Le dragage du port de plaisance du Légué est un sujet primordial pour permettre un fonctionnement optimal du port. Le dernier dragage complet remonte à 2003 ; il est donc important de renouveler cette opération indispensable aux plaisanciers. Dans l'intervalle, trois lissages ont été réalisés au niveau du pont tournant du fait d'engraissement dû aux intempéries.

La technique proposée pour le dragage complet du port (retrait d'environ 50 000 m³ de sédiments) est une technique d'aspiration hydraulique avec stockage des sédiments dans des géocontainers au niveau de l'avant-port. Cette opération est évaluée à 2,5 millions d'euros.

En complément, l'installation de deux souilles en amont du pont de pierre vise à limiter le dépôt de sédiments dans le port. Le positionnement des souilles sera déterminé après étude avec les partenaires compétents. Cette opération est évaluée à 500 000 euros. La mise en place d'hydro-agitateurs dans le port

visé, quant à elle, à dissoudre les sédiments et à les évacuer régulièrement lors de chasses d'eau. Cette opération est évaluée à 1,5 millions d'euros.

Cependant, pour pouvoir stocker les sédiments dragués en géocontainers, il faut au préalable procéder à l'évacuation des 100 000 m³ de sable déposé sur l'avant-port en vue de la construction du 4^{ème} quai.

Pour ce faire, différentes solutions ont été étudiées et présentées lors des précédents comités syndicaux. Aujourd'hui, la solution la moins coûteuse, et la plus rapide, consiste à évacuer les sables vers les carrières de classe 3 pour un montant estimé à environ 3 millions d'euros (800 000 € pour le chargement, 1 million pour le transport et 1 million supplémentaire de frais de mise en décharge). Elle est envisageable car les dernières analyses du sable stocké montrent qu'il ne contient pas trop de chlorures, c'est-à-dire de sels (en deçà des seuils réglementaires), permettant ainsi une évacuation en carrière.

Cette solution est nettement moins coûteuse que l'envoi du sable vers Sèché Environnement à Laval en tant que déchets. Pour mémoire cette opération, un temps envisagée, était évaluée à plus de 6 millions d'euros. Il est proposé de réaliser cette opération de dépôt de sable vers les carrières classe 3 dès la fin d'année 2024 ce qui permettrait de mener les travaux du dragage du port de plaisance en 2025 et 2026.

Toutes ces opérations de travaux sont complexes et nécessitent au préalable l'obtention d'une autorisation environnementale. Le dossier sera déposé en préfecture avec toutes les études jointes (études Idra sur le dragage du port, compléments d'études sur les souilles et les hydro-agitateurs) et fera l'objet d'une enquête publique.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

> **décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :**

- lancer les études complémentaires relatives à la localisation des souilles et hydro-agitateurs ;
- déposer le dossier d'autorisation environnementale en vue de l'enquête publique ;

> **décide à la majorité des membres présents et représentés de :**

Pour	6
Contre	0
Abstentions	4

- lancer les travaux relatifs au déstockage des 100 000 m³ de sable stocké à l'avant-port ;
- lancer les travaux de dragage du port.

> **autorise** la Présidente à engager les démarches nécessaires et signer tout document relatif à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Gaëlle Nique,
Présidente

